

2 avril 2019 : mise à jour du taux d'interchange des transactions de Flash *Interac* pour le tarif de niveau 1

Interac a annoncé que les commerçants qui font partie du secteur d'activité suivant (catégorie de commerçant) seront admissibles au taux d'interchange de Flash *Interac* de niveau 1 – Commerçants générant des transactions de petits montants le 2 avril 2019 :

CODE DE CATÉGORIE DE COMMERÇANT	DESCRIPTION DES CATÉGORIES DE COMMERÇANT	TARIF DE NIVEAU 1 DE FLASH <i>INTERAC</i> EN VIGUEUR LE 2 AVRIL 2019.
5451	Magasins de produits laitiers	0,02 \$
5462	Boulangeries	0,02 \$